Envoyé en préfecture le 05/11/2026
Reçu en préfecture le 05/11/2026
Publié le
ID : 059-215900903-20261020-2026_212-AR

DEPARTEMENT DU NORD

MAIRIE DE BONDUES

BP1 – 59587 BONDUES CEDEX

SERVICES TECHNIQUES
AK

ST/2026-212

CIRCULATION

Rue Jean-Baptiste Lebas

Limitation de vitesse à 30 km/h
(Annule et remplace l'AR ST/2020-022)

Nous, Maire de la Commune de BONDUES

Vu le code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2212-1, L 2212-2 et L 2213-1,

Vu le Code de la Route,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation routière,

Vu l'avis favorable de M. le Président de la Métropole Européenne de Lille,

Considérant qu'il est nécessaire de prendre des dispositions particulières de limitation de vitesse rue Jean-Baptiste Lebas, ceci afin d'assurer la sécurité des usagers,

ARRETONS

Article 1 – Les dispositions de l'arrêté ST/2020-022 sont abrogées et remplacées par celles du présent arrêté.

Article 2 – La circulation sur la rue Jean-Baptiste LEBAS est limitée à 30 km/h dans sa partie comprise entre len numéro 56 et le numéro 30 A dans les deux sens.

Article 3 – La circulation sur la rue Jean-Baptiste LEBAS est limitée à 50 km/h dans sa partie comprise de l'entrée d'agglomération jusqu'au numéro 56 dans les deux sens.

Article 4 – La signalisation réglementaire sera mise en place par les services de la Métropole Européenne de Lille – Unité Territoriale de Tourcoing Armentières – 57, rue du Dronckaert à RONCQ (59223).

Article 5 - Toute infraction sera poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 6 – M. le Directeur Général des services de la Mairie,
M. le Président de la Métropole Européenne de Lille,
M. le Directeur de la Direction Départementale de la Sécurité Publique,
M. le Commandant chargé de Commissariat de Police de Mouvaux,
Mme la Responsable de la Police Municipale,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à M. le Préfet de la région Nord-Pas-de-Calais Préfet du Nord, ainsi qu'à MM. les Commandants des Centres de Secours de Marcq-en-Baroeul et de Tourcoing et MM les responsables d'Ilévia et Esterra.

Fait à BONDUES, le 20 octobre 2026

MAIRIE DE BONDUES (NORD)

Didier DUPE
Adjoint au Maire

DST